

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 25 juillet 2018

### GESTION DES ESPACES FORESTIERS

## **LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE INSTALLE UNE VIGIE DANS LE PARC DES CALANQUES POUR LUTTER CONTRE LES INCENDIES**

La Métropole vient de coordonner l'installation d'une vigie par un hélicoptère sur le mont Carpiagne, point culminant du parc national des calanques situé sur un site classé. Cet équipement a été installé pour la durée de la saison à risque des feux de forêts, dans l'objectif de tester le lieu de l'implantation ; une nouvelle vigie sera mise en place de manière pérenne dans un second temps.

Une étude du plan des massifs des calanques, achevée en 2017, a en effet révélé le besoin de positionner une vigie au sein du Parc national des calanques, afin de permettre une détection précoce des départs de feu. Un projet essentiel fortement souhaité par les services d'incendie et de secours, dont la Métropole Aix-Marseille-Provence s'est emparée dès que la compétence de gestion des espaces forestiers lui a été confiée au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### **Un projet abouti grâce à l'implication de plusieurs partenaires**

Cette opération a pu se dérouler grâce à l'engagement de nombreuses collectivités et institutions : le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, propriétaire du terrain sur lequel a été installée la vigie ; le SDIS 13 qui a mis à disposition un de ses hélicoptères et qui assure la surveillance, depuis la vigie, chaque jour de 13h à 19h ; la Ville de Marseille ; le bataillon des marins-pompiers de Marseille ; le Parc National des Calanques (PNC), l'Etat (la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et le premier régiment étranger de Cavalerie, propriétaire d'un terrain attenant), les architectes des bâtiments de France (ABF), le Conservatoire du Littoral.

### **Une installation qui respecte scrupuleusement l'environnement**

Afin de favoriser l'intégration de la vigie dans le paysage, celle-ci a été peinte dans des teintes « caillou » (gris clair). Par ailleurs, une identification des espèces protégées a été réalisée en amont, afin que les personnes chargées de guetter depuis la vigie ne piétinent pas ces végétaux et ne dérangent pas les animaux tels que l'aigle de Bonelli, dont l'aire de nidification est située à proximité du site.

### **La gestion des forêts, nouvelle compétence de la Métropole**

La Métropole Aix-Marseille-Provence est compétente en matière de gestion des forêts depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, ce qui implique des actions de préservation et de valorisation :

- la lutte contre les incendies,
- le développement d'une filière autour de l'économie du bois,
- la reconquête des friches agricoles,
- le développement du sylvopastoralisme,
- la protection de la biodiversité et des paysages.

### CONTACT PRESSE

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE  
Marjorie PIRAS  
T : 04 91 99 79 48  
marjorie.piras@ampmetropole.fr

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE  
Responsable du Service Presse : Stéphane GIREAU  
T : 04 91 997 997  
stephane.gireau@ampmetropole.fr